



URBANISME

(à rappeler dans toute correspondance)
DOSSIER N° DP 17306 23 00756
MISE EN LIGNE LE 24-04-2024
 Demande du 08/12/2023
Adresse des travaux :
 Rue des Gardes
 17200 ROYAN

DESTINATAIRE

Monsieur Yves Pierre Marcel DESNEUX-
 BERTRAND
 1 Rue le Corbusier
 78210 Saint-Cyr-l'École

Affaire suivie par
 Objet : Rejet tacite
 Envoi sur GNAU

Monsieur,

Vous avez déposé une demande Déclaration préalable - Constructions, travaux, installations et aménagements non soumis à permis à la mairie de Royan le 08/12/2023.

Par lettre du 04/01/2024 notifiée le 05/04/2024, je vous ai demandé de bien vouloir compléter votre dossier par les pièces suivantes :

- DP1 : Un plan de situation du terrain permettant de situer le terrain dans la commune à une échelle de l'ordre du 1/2000 ou du 1/5000 [Art. R. 431-36 a) du code de l'urbanisme]
- La transmission des pièces visées ci-dessus devra se conformer aux conditions générales d'utilisation du GNAU. Il conviendra de déposer chaque pièce sous son appellation : DP1 uniquement le plan de situation sans le cerfa, DP7 uniquement la photographie proche.
- DP05 : Une représentation de l'aspect extérieur de la porte projetée [Art. R.431-36c) du code de l'urbanisme]
- DP07 : Une photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme]
- DP08 : Une photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme]
- DP11 : Une notice ou devis détaillé faisant apparaître les matériaux utilisés et les modalités d'exécution des travaux [Art. R. 431-14, R. 431-14-1 et R. 441-8-1 du code de l'urbanisme]

L'ensemble des pièces n'ayant pas été adressé à la mairie de Royan à la date du 06/04/2024, vous êtes réputé avoir renoncé à votre projet. **Votre demande fait donc l'objet d'une décision tacite de rejet.**

Pour votre information, Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France, consulté dans le cadre de l'instruction des dossiers situés en SPR , a émis un avis en date du 26/12/2023 dont vous trouverez ci-joint une copie.

En conséquence, vous pourrez déposer une nouvelle demande tenant compte des éléments cités supra si vous souhaitez réaliser votre projet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.



ROYAN le **08 AVR 2024**
 Pour le Maire et par délégation,
 Le Premier Adjoint,
 Didier SIMONNET